

21 Combinaisons de systèmes de portage

21.1 Combinaisons de systèmes de portage

Les systèmes de portage autorisés sont indiqués ici :



Harnais simple



Harnais double

22 Pièces de rechange et accessoires

22.1 Pièces de rechange et accessoires

STIHL Ces symboles identifient les pièces de rechange d'origine STIHL et les accessoires d'origine STIHL.

STIHL recommande d'utiliser des pièces de rechange d'origine STIHL et des accessoires d'origine STIHL.

Bien que STIHL observe continuellement les marchés, ses services ne peuvent pas évaluer la fiabilité, la sécurité, ni les aptitudes de pièces de rechange et d'accessoires d'autres fabricants et c'est pourquoi STIHL se dégage de toute responsabilité quant à leur utilisation.

Pour obtenir des pièces de rechange d'origine STIHL et des accessoires d'origine STIHL, s'adresser à un revendeur spécialisé STIHL.

23 Mise au rebut

23.1 Mise au rebut du moteur CombiSystème et de la batterie

Pour obtenir de plus amples informations concernant la mise au rebut, consulter les services publics locaux ou un revendeur spécialisé STIHL.

Si l'on ne respecte pas la réglementation pour la mise au rebut, cela risque de nuire à la santé et à l'environnement.

- ▶ Remettre les produits STIHL, y compris l'emballage, à une station de collecte et de recyclage, conformément aux prescriptions locales.
- ▶ Ne pas les jeter avec les ordures ménagères.

24 Déclaration de conformité UE

24.1 Moteur CombiSystème STIHL KMA 80.0 R

ANDREAS STIHL AG & Co. KG
Badstraße 115
D-71336 Waiblingen

Allemagne

déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit suivant :

- Genre de produit : moteur CombiSystème à batterie
- Marque de fabrique : STIHL
- Type : KMA 80.0 R
- Identification de la série : FA08

est conforme à toutes les prescriptions applicables des directives 2011/65/UE, 2006/42/CE, 2014/30/UE et 2000/14/CE, et a été développé et fabriqué, en combinaison avec les outils CombiSystème indiqués dans la présente Notice d'emploi, conformément à la version des normes suivantes respectivement valable à la date de fabrication : EN 55014-1, EN 55014-2, EN 62233, EN 60335-1, EN 62841-1 et EN ISO 12100, compte tenu des normes EN 60335-2-72, EN 50636-2-92, EN 50636-2-100, ISO 11680-1, EN 62841-4-1, EN 62841-4-2 et EN 62841-4-4.

Le moteur CombiSystème décrit dans la présente Notice d'emploi ne doit être mis en marche qu'avec l'un des outils CombiSystème indiqués dans la présente Notice d'emploi.

Conservation des documents techniques :
ANDREAS STIHL AG & Co. KG Produktzulasung.

L'année de fabrication, le pays de fabrication et le numéro de machine sont indiqués sur le moteur CombiSystème.

Waiblingen, le 15/10/2022

ANDREAS STIHL AG & Co. KG

P.O. 

Robert Olma, Vice President, Regulatory Affairs & Global Governmental Relations